

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :

**10 avril 2026**

et qu'elle a été faite le

**10 avril 2026**

Que le nombre des membres en  
exercice est de : 49

**Présents :37**

**Absents supplés : 1**

**Absents excusés : 11**

Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2026\_04\_091**

**Objet :**

Désignation des représentants au  
Comité de Pilotage du Site  
Natura 2000 Forêt de Chaux

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 30 avril 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle  
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence  
de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

**Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, M. Aurélien PHILIPPE Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL Gendrey : M. Yves MATHIEU La Barre : M. Frédéric PAILLARD La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Monteplain : M. Maxime CHAUVIN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Michel GRAS Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans : M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT Saligney: Mme Josette LAVRY Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Hervé LEVY**

**Supplés : Courtefontaine : Mme Laetitia PANIZ**

**Absents excusés : Dampierre : Mme Nathalie LARTOT, Mme Nathalie HONORIO Evans : Mme Aurore ROUX Fraisans : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Rans : M. Jean-Louis MORLIER Sermange : M. Michel BENESSIONO Serre les Moulières : M. Claude TERON**

**Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMANDRE**

**Procurations de vote :**

**Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Nathalie LARTOT (DAMPIERRE), Mme Aurore ROUX (EVANS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS)**

**Mandataires : M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Serge CORNOUEIL (EVANS), M. Raphaël TAMPESTA (RANS)**

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 FORET DE CHAUX**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord, notamment sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ;

**Vu** l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord au Comité de Pilotage du site Natura 2000 Forêt de Chaux ;

**Vu** les statuts du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Forêt de Chaux ;

**Considérant** que la Communauté de Communes Jura Nord dispose d'un siège au sein du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Forêt de Chaux ;

**Considérant** qu'il convient, en conséquence, de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

### **1. Modalités de désignation**

**Vu** l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du même code, aux termes duquel l'organe délibérant procède à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs ;

**Vu** l'article L.2121-21 du même code, qui prévoit que les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante ;

Il est précisé que, dans le cas où aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque siège à pourvoir, ou lorsqu'une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Dans un souci de simplification et de bonne organisation du Conseil Communautaire, il est proposé de recourir, à l'unanimité, à un vote à main levée.

### **2. Désignation des représentants**

Un appel à candidatures est lancé en séance.

Sont candidats :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Monsieur Laurent ROUILLER	Monsieur Laurent CHENU

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder, conformément aux dispositions précitées, à la désignation de :

- **1 délégué titulaire ;**
- **1 délégué suppléant.**

appelés à représenter la Communauté de Communes Jura Nord au sein du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Forêt de Chaux.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- **Approuve le recours au vote à main levée ;**
- **Procède à la désignation des délégués susmentionnés ;**
- **Autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

